

# Guyancourt Fit & Dance

## Règlement Intérieur

Tous les points de ce règlement font référence aux statuts de l'association. Ils ne se substituent aux statuts pas mais en sont le complément.

### Le conseil d'administration :

Les membres du conseil d'administration sont élus lors de l'Assemblée Générale.

Le conseil d'administration est l'organe de l'association qui décide des orientations ,financières et pédagogiques pendant l'année en cours, si besoin avec l'appui d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Le conseil d'administration à un rôle actif pour la réalisation de toutes décisions prises.

La participation des administrateurs est indispensable puisque le conseil d'administration est l'organe de l'association qui détient le pouvoir de décision.

La présence des administrateurs aux réunions du conseil d'administration est impérative.

Trois absences non justifiées entraîneront une position de sortant à la prochaine Assemblée Générale.

Le conseil d'administration se réunit si nécessaire en cours d'année , sur convocation. Il peut se réunir exceptionnellement en cas d'urgence, sur convocation.

Les membres du conseil d'administration doivent participer à la réalisation de tout projet de Guyancourt Fit & Dance quand les membres du bureau ne peuvent les assurer seuls et à chaque fois que le bureau le demande.

### Le Bureau

Le Bureau est composé à minima de :

<sup>35</sup>/<sub>171</sub> Président

<sup>35</sup>/<sub>171</sub> Trésorier

<sup>35</sup>/<sub>171</sub> secrétaire

Le bureau se réunit si nécessaire selon les besoins, sans convocation. Il travaille à la mise en application des décisions du conseil d'administration.

Il travaille à élaborer de nouveaux projets qu'il soumettra au conseil d'administration pour discussions, modifications...

Il veille au bon fonctionnement de toutes les activités de Guyancourt Fit And Dance. Il règle les problèmes quotidiens et financiers de l'association.

### Président et Vice Président :

Les pouvoirs du Président et du vice Président sont délégués par le conseil d'administration.

Ils peuvent ordonnancer et payer les dépenses.

Ils présentent le rapport moral de l'Association.

Le Président et le vice-président se répartissent les tâches.

### Trésorier :

Le trésorier gère les opérations financières de l'association.

Ils ont compétence à communiquer sur la situation économique et financière auprès des instances de gouvernance, faire des propositions sur la gestion et les choix financiers, analyse et prospection.

Ils réalisent les contrats des professeurs. Ils sont en relation avec les professeurs pour tous les aspects concernant les rémunérations.

Ils sont en relation avec l'ensemble des organismes professionnels, sociaux, règlementaires (AFDAS, URSSAF, administration fiscale, prestataire pour les paies....)

### Secrétaire :

Le secrétaire veille au bon fonctionnement matériel, administratif et juridique de l'association.

A ce titre, il :

- maintient le fichier des adhérents à jour,
- convoque les organes de l'association,
- veille au respect des procédures de convocation,
- rédige les PV qui figureront dans le registre spécial de /ou dans le registre des délibérations,
- fait les déclarations obligatoires en préfecture (ou sous-préfecture), la publication au JO des modifications intervenues au sein de l'association.

#### **Conditions générales de participation aux activités**

La cotisation à l'association est annuelle (septembre à Août) et obligatoire pour participer aux activités.

Aucune activité n'est pratiquée pendant les vacances scolaires, sauf circonstances exceptionnelles.

Le présent règlement sera mis à jour si nécessaire, à chaque réunion de bureau et AG. Après avoir pris connaissance des activités proposées l'adhérent(e) déclare souscrire un abonnement à l'association Guyancourt Fit & Danse et à considérer qu'une fois sa décision prise, s'engage à valider son inscription. Par conséquent, le paiement est dû dès l'inscription. Aucun remboursement ne peut avoir lieu, après le délai de rétractation de 7 jours. Une fois inscrit, il est demandé à chaque adhérent de compléter son dossier dans un délai maximum de 15 j après l'inscription, l'accès aux cours sera refusé après cette date si le dossier n'est pas complet. Ce dossier comprendra: un certificat médical (validité 3 ans), une photo et le règlement complet de la cotisation annuelle, sous forme d'un ou plusieurs chèques bancaires avec la date d'encaissement au dos, les encaissements seront fait le cinq du mois, chèque ANCV ou Pass loisirs.....

**Caractéristiques de l'abonnement - faculté de résiliation et remboursement.** Seules les raisons (justificatifs véritables à l'appui) d'état de santé grave feront l'objet d'un remboursement. Toute demande de remboursement sera étudiée (grossesse, arrêt maladie sans gravité, absence volontaire et sans motif ou déménagement). Un certificat médical basique ne constitue pas une demande de remboursement.

Toute inscription est définitive et ne donnera lieu à aucun remboursement. En cas de radiation aucune somme ne sera remboursée. Si un adhérent démissionne, aucune somme ne sera remboursée.

**Covid 19 :** Nous vous informons que votre inscription est considérée comme définitive dès lors que les cours aurons repris. En cas de complications du contexte sanitaire (confinement, couvre feu...) Tout trimestre commencé sera dû et ne sera pas remboursé. L'association n'est pas tenue responsable du contexte sanitaire .

**Respect des lieux et du matériel :** les adhérent(e)s s'engagent à respecter les lieux et le matériel mis à leur disposition, qu'ils rangeront à la fin du cours. Pas de portable pendant les cours et les enfants ne sont pas admis pendant les cours . L'accès aux salles de cours doit se faire avec des chaussures propres. Prévoir d'apporter des chaussures de sport ou de danse dans un sac et de les mettre avant de rentrer et se rechausser à l'extérieur de la salle. Apporter son tapis de gym uniquement pour le fitness, une bouteille d'eau et éventuellement une petite serviette.

**Déroulement des cours :** Les expressions de joie, les cris d'énergie, d'encouragement, de < douleurs > sont fortement encouragées, l'ambiance n'en sera que meilleure, n'hésitez pas à exprimer votre joie, votre plaisir de travailler dans l'effort, de transpirer et de partager ces moments de cours...

A contrario, les bavardages intempestifs et rires incessants, en aparté et pendant les cours, pouvant perturber le professeur ainsi que le groupe et par conséquent le déroulement des cours, donnent le droit au professeur ou un membre du bureau d'exclure du cours toute personne posant des problèmes pouvant nuire au bon déroulement des cours. Après 3

**récidives, une exclusion définitive sans aucun remboursement sera prononcée.**

**La semaine avant les vacances scolaires, vos cours seront sous forme de stage horaire ( suivant les cours ) et suivit d'un buffet partage.**

**Les enfants participant à une activité restent sous la responsabilité de leurs parents jusqu'à la prise en charge de l'enfant par l'animateur ou un responsable de l'association jusqu'au lieu de l'activité. De même, ils doivent reprendre leur enfant, dès la fin de l'activité. **Les portables ne seront pas acceptés pendant les cours.****

**L'association prévendra dans la mesure du possible les adhérents en cas d'annulation d'un cours, à condition de disposer de leurs coordonnées exactes. Ils penseront à communiquer tout changement.**

**L'association ne peut remplacer le professeur, si elle est prévenue au dernier moment, les adhérents pourront récupérer dans les autres cours. Merci de vérifier votre boîte mail avant de venir aux cours (martine.lacourte@hotmail.fr)**

**Les absences ponctuelles de professeurs qui ne pourraient pas assurer leurs cours ne font pas l'objet de remboursement.**

**Il est demandé aux adhérent(e)s de respecter les horaires des cours (car les portes sont sous alarmes) et le cours choisi. Après 10 mn de retard le professeur ou un membre du bureau peut refuser l'accès aux cours. Toute demande de changement et d'essai après les inscriptions devra passer par le bureau.**

**L'association est joignable par mail, sur le site et portable par sms (07 81 49 80 13).**

**Pour les nouveaux adhérents, il est autorisé un cours d'essai avant de remettre leur dossier d'inscription complet à l'association.**

**La cotisation comprend un droit d'entrée, une adhésion ainsi qu'une assurance. Les adhérents résidants en dehors de la commune de Guyancourt devront régler 10 € en plus de leur cotisation.**

**L'Association est assurée auprès de la MACIF au titre de la responsabilité civile de l'association. Le contrat est disponible au siège de l'association.**

**En cas d'accident durant la séance, une déclaration doit être établie aussitôt par le pratiquant qui en avisera le bureau dans les plus brefs délais.**

**L'association propose des stages, des soirées, des atelier qui ne sont pas compris dans la cotisation.**

**Une assemblée générale aura lieu à chaque fin de saison, elle sera suivie d'un buffet partage, et d'un verre de l'amitié.**

**Le compte rendu de l'AG est disponible sur simple demande au siège de l'association,**

**Fait à guyancourt le 15/08/2021**

**Guyancourt Fit & Dance  
1 square Marat  
78280 Guyancourt**

**Site internet :[Http://guyancourtgymforme.jimdo.com/](http://guyancourtgymforme.jimdo.com/) martine.lacourte@hotmail.fr**

